



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE RIPON  
COMTÉ DE PAPINEAU**

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL  
D'IMMOBILISATIONS**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA  
MUNICIPALITÉ DE RIPON**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Benoît Dufour,  
Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de la municipalité de Ripon tiendra une séance extraordinaire le 29 janvier à 18:00 heure, à la salle du conseil municipal, sise au 31, de la rue Coursol, Ripon (Québec) pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2026 et le programme triennal des 2026-2027 et 2028.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026, le programme triennal d'immobilisations 2026 et tout mode de financement d'une dépense prévue au budget.

Donné à la municipalité de Ripon, ce 21 janvier 2026

**Benoît Dufour, Directeur général et greffier-trésorier**



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE RIPON  
COMTÉ DE PAPINEAU

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Benoît Dufour, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Ripon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9 heures et 17 heures le 21<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 21<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

**Benoît Dufour, Directeur général et greffier-trésorier**